

## SYNTHESE ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE

Les retours sur le questionnaire ont été très positifs. Le principe même de la consultation a été salué, ce qui montre une réelle attente en termes d'association des parties prenantes et de concertation. Les parents d'élèves et leurs représentants ont particulièrement salué la démarche.

Les éléments ci-dessous reprennent les résultats les plus partagés et les grandes lignes de l'analyse détaillée :

*Les résultats démontrent une bonne connaissance de la réforme des rythmes scolaires* et de ses enjeux en termes d'activités périscolaires.

Mais cette réforme est surtout perçue négativement puisque pour *88% des répondants, elle va générer des difficultés d'application, et 71% indiquent que ces difficultés vont les concerner* directement.

### Les principales difficultés relatives à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

**Pour les parents :** la nécessaire *réorganisation totale du mercredi*, avec de nombreux *questionnements* sur les modalités concrètes (modes de garde, transports scolaires, cantine le mercredi, conséquences sur l'emploi des parents,...).

**Pour les associations culturelles et sportives :** la *baisse attendue de leur activité* le mercredi matin, qui peut conduire certains à des licenciements.

### Le contenu des activités périscolaires en question :

Les répondants ont mis en évidence *les inégalités territoriales* en termes :

- de *moyens budgétaires* pour les communes
- d'*équipements sportifs et culturels* pour accueillir les activités périscolaires
- de *tissu associatif* sur la commune

Ces inégalités pourraient se traduire, selon de nombreux répondants, par une *différence réelle de contenu des activités périscolaires entre communes*. « La qualité du temps périscolaire va nécessairement varier selon les moyens des communes en locaux et en personnel ». De même pour la variété et le dynamisme du tissu associatif.

Notons enfin que certains élus et parents craignent que les petites communes fassent *payer aux parents les activités périscolaires*, accentuant « les inégalités sociales et pouvant conduire à une *école à deux vitesses* ».

Les questions qui se posent sur le contenu des rythmes périscolaires conduit un 1/3 des répondants à se *questionner sur les bénéfices attendus* pour les enfants, et à *remettre en cause la réforme* même.

### Des difficultés spécifiques pour les enseignants

- *L'absence de compensation financière* pour la demi-journée supplémentaire
- *La baisse du pouvoir d'achat* (due à 4 A/R supplémentaires par mois)
- Le manque de reconnaissance par la hiérarchie.
- *le partage des locaux entre* le temps périscolaire et d'enseignement (si activités sur le temps méridien dans les classes, ou les enseignants vont-ils pouvoir travailler ? quelle sécurisation du matériel ?...)

### Des solutions difficiles à imaginer

Les solutions proposées pour répondre aux difficultés sont très diverses, et peu partagées. Notons que peu de répondants ont proposé des solutions aux difficultés concrètes qu'ils ont pointées, ce qui démontre la difficulté de ce type d'exercice. *D'ailleurs, la solution qui revient le plus souvent est celle de ne pas mettre en œuvre la réforme pour 1/3 des répondants.*

#### *Exemples de solutions proposées :*

Repenser l'ensemble des rythmes scolaires sur la journée (par exemple activités intellectuelles le matin, activités d'éveil l'après-midi,..), laisser aux enseignants le choix de l'organisation de la journée, et leur faire enseigner la culture et le sport, articuler les sources de financement possible (ressources communales et des parents), ne pas rallonger la pause méridienne pour laisser plus de temps en fin d'après-midi pour les activités, mener une concertation au niveau locale pour la mise en œuvre, revoir les priorités : travail en sous-groupe, aide aux devoirs, scolarisation des enfants, alléger les programmes, améliorer les conditions d'accueil dans les classes, raccourcir plutôt les congés scolaires, un choix unique par territoire, mieux former les enseignants, arrêter la fermeture des classes

### En conclusion

La réforme des rythmes scolaires semble poser de nombreuses difficultés. Cependant, la plupart d'entre elles relèvent plutôt d'une absence totale d'information de l'ensemble des acteurs (et parfois une méconnaissance de textes) et les amène à se questionner sur l'organisation et la mise en œuvre concrète de la réforme : organisations le soir, le mercredi matin, la mise en place des transports scolaires, d'une cantine le mercredi, le partage des locaux entre activités périscolaires et enseignements...tous ces problèmes potentiels, réels et importants, devraient faire l'objet de concertations au niveau local pour construire des solutions collectives.

Il est d'ailleurs frappant de constater que, hormis les élus, plus de la moitié des directeurs/enseignants et des parents d'élèves n'ont participé à aucun débat (ce taux grimpe à 75% s'agissant des associations culturelles et sportives).

La question de l'inégalité des moyens entre communes (coût, équipement, matériel,...), dont la conséquence pourrait être une moindre qualité des activités périscolaires, ou leur coût important pour les familles, est plus complexe à traiter. Elle repose la question de la péréquation entre communes, mais aussi plus largement celle de la fiscalité locale. Le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités ne devant pas, en soi, être considéré comme négatif, pour autant que ces dernières aient les moyens et l'autonomie nécessaire pour une vraie adaptation des politiques aux enjeux et réalités locales.

Les Projets Educatifs Territoriaux, cadre dans lequel l'ensemble des acteurs concernés pourront définir ensemble leur projet pour le territoire et ses modalités de mise en œuvre, représentent un des enjeux centraux pour que cette réforme puisse produire les effets attendus. Les modalités d'élaboration seront primordiales, et la concertation de l'ensemble des acteurs sera un élément décisif pour les PEDT soient partagés au niveau local et garantissent la recherche de l'intérêt général.

**Stéphanie Guillemot**

Collaboratrice de Christophe Cavard

Député du Gard